



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ DE KAMOURASKA

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST

Le 18 décembre 2019

Réunion ordinaire tenue à la Municipalité de Saint-Pacôme.

Présents : Madame Martine Hudon, présidente
Monsieur Gilles Desrosiers
Messieurs Denis Miville est arrivé à 20h30.
Monsieur Sarto Dubé.
Madame Doris Gagnon

Sont aussi présents : Monsieur Bertin Michaud, éboueur
Madame Marilyne Lévesque, secrétaire-trésorière

Dans le but d'alléger le texte,
« Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »
est appelée ci-après « La Régie ».

1. **OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE**

19.12.104

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion du 18 décembre 2019 soit accepté tel que présenté en laissant le point *Questions diverses* ouvert.

19.12.105

3. **BERTIN MICHAUD COMPTE RENDU (SUIVI DES PLAINTES)**

Monsieur Bertin Michaud est présent afin de répondre aux questions des administrateurs. Monsieur Bertin Michaud nous mentionne qu'il ne sera pas possible de terminer la cueillette de Saint-Onésime le 1^{er} janvier, il la terminera le 2 janvier. Il avisera la directrice générale de St-Onésime demain le 19 novembre 2019.

19.12.106

4. **RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC CLÉMENT LIZOTTE**

Point à remettre advenant le besoin.

19.12.107

5. **ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Gilles Desrosiers et résolu à l'unanimité des membres

présents que les comptes de novembre et de décembre suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière tenue le 18 décembre 2019		
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANTS
Éboueurs	17 novembre au 14 décembre	5 994,06 \$
Marilyne Lévesque	17 novembre au 14 décembre	640,92 \$
Michelle Émond	17 novembre au 14 décembre	108,81 \$
Total des salaires		6 743,79 \$
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS
Caisse Desjardins	frais de novembre	17,60 \$
Marilyne Lévesque	Téléphonie	44,22 \$
Visa Desjardins	Frais annuel	60,00 \$
Bertin Michaud	Cellulaire	45,00 \$
Gilles Lizotte	Cellulaire	45,00 \$
Total des Incompressibles		211,82 \$
FOURNISSEURS	COMPTES À PAYER	MONTANTS
Pétroles B. Ouellet	Diesel	3 639,34 \$
Labrie Plus	Pièces pour camion 333 et 334 et 335	1 977,90 \$
Garage Conrad Dionne	Entretien et réparation camion 334	242,62 \$
Centre de Service St-Philippe	Entretien et réparation 335 + 100 H4 LED	288,42 \$
Carrefour camion RDL	Entretien et réparation 334	813,55 \$
Pneu F.M.	Achat de pneus 336 - hiver	3 200,90 \$
Michelin	Entretien et réparation 334	2 580,92 \$
Éric Morin, carrossier	Peinture camion 333, entente	11 497,50 \$
Produits sanitaires unique	Lave vitre	26,44 \$
Gilles Lizotte	Déplacement	90,72 \$
Sonic	Diesel	792,23 \$
Tendance impression	Site Internet	413,90 \$
	Total des comptes à payer	25 564,44 \$
	Grand total	32 520,05 \$

Monsieur Denis Miville arrive à la rencontre.

6. REMBOURSEMENT; DÉPENSES DES EMPLOYÉS; INCOMPRESSIBLES

19.12.108

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la directrice générale soit autorisée à procéder au remboursement des rapports de dépenses des éboueurs lorsque ceux-ci les remettent. Cette nouvelle procédure de remboursement permet d'éviter que les employés absorbent trop longtemps les frais de la Régie. Les administrateurs accordent une limite de dépense incompressible de 150.00 \$/par mois, par employé, au-delà de ce montant, la dépense devra se trouver dans les comptes à payer du mois et attendre après la séance pour le remboursement.

- 19.12.109** **7. CALENDRIER 2020 DES SÉANCES**
- Il est proposé par monsieur Denis Miville et résolu à l'unanimité des membres présents que le calendrier 2020 des séances soit adopté tel que présenté. Le calendrier des séances est disponible sur le site internet de la Régie.
- 19.12.110** **8. SITE INTERNET**
- Les administrateurs ont demandé que le site internet soit tenu à jour. À partir de décembre, les procès-verbaux seront publiés une fois qu'ils seront adoptés.
- 19.12.111** **9. ENVOI DES DOCUMENTS AUX MUNICIPALITÉS – SITE INTERNET**
- Les administrateurs mentionne qu'il serait intéressant que chaque municipalité ait une page qui parle de la Régie sur leur site internet.
- 19.12.112** **10. ÉTABLIR LA PROCÉDURE DE COMMUNICATION ENVERS LES AUTRES MUNICIPALITÉS**
- Il est proposé par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que dorénavant les procès-verbaux seront publiés sur le site internet de la Régie une fois qu'ils seront adoptés. Pour toute autre question, les administrateurs conviennent que s'est aux représentants de chaque municipalité de faire le suivi approprié.
- 19.12-113** **11. NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 2020**
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 586 du code municipal stipule que dès sa 1^{re} assemblée, le conseil d'administration nomme un président parmi ses membres et que la durée du mandat est d'un an et est renouvelable;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 610-611-612 du code municipal décrète que le président (e) et le trésorier (e) sont les signataires autorisés pour les obligations, billets, chèques ou autres titres d'emprunt émis par la Régie;
- CONSIDÉRANT** la démission du vice-président, monsieur Evans Gagnon, lors de la séance municipale du 3 décembre dernier;
- CONSIDÉRANT QUE** nous devons combler son poste dans les meilleurs délais et que ses changements seront effectifs pour l'année 2020;
- EN CONSÉQUENCE**
- IL est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que madame Martine Hudon soit nommée présidente de la Régie pour l'année 2020 et qu'elle soit autorisée à signer au nom de la Régie tous les effets bancaires.
- ET IL est proposé par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que monsieur Gilles Desrosiers soit nommé vice-président de la Régie pour l'année 2020 et effectif à partir d'aujourd'hui étant donné la démission de monsieur Evans Gagnon. Monsieur Gilles Desrosiers est autorisé à signer au nom de la Régie tous les effets bancaires en cas d'absence de la présidente.

12. FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR EVANS GAGNON

19.12.114

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Evans Gagnon lors de la séance municipale du 3 décembre dernier;

CONSIDÉRANT la résolution 19.10.84 et la résolution 19.11.95 qui traite sur le remboursement des frais de déplacements des administrateurs et de leurs substituts, les administrateurs ont décidé de modifier ces deux résolutions en modifiant la fréquence de paiement pour que le remboursement soit effectué après chaque réunion au lieu d'une fois par année. Ce changement évite qu'un administrateur ne faisant plus partie du C.A. ne puisse se faire rembourser ces frais de déplacement.

Il est proposé par monsieur Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que ce changement fasse partie intégrante de la résolution 19.10.84 et de la résolution 19.11.95 et que ce changement permette à la directrice générale de procéder au remboursement des frais de déplacement pour l'année 2019 de monsieur Evans Gagnon et monsieur Gilles Gagnon même si ceux-ci ne sont plus sur le C.A. de la Régie. À partir de janvier 2020, les frais de déplacement (25\$/par réunion) seront remboursés après chaque réunion de conseil, un budget a été prévu pour ces dépenses. Les frais de déplacement pour les séances spéciales ne sont pas remboursables. Ce changement de fréquence de paiement annule la mention que comportait la résolution de novembre (19.11.95) qui mentionnait que les administrateurs se réservaient le droit de transférer le montant budgété vers un autre compte budgétaire s'ils en voyaient le besoin. Lors du budget annuel, les administrateurs pourront décider s'ils prévoient un budget pour le remboursement de ces frais pour l'année suivante. En tout temps, les administrateurs se réservent le droit de mettre fin au remboursement de frais de déplacement.

13. RENOUVELLEMENT POUR SUIVI DU COURRIER – POSTE CANADA

19.12.115

Il est proposé par monsieur Gilles Desrosiers et résolu à l'unanimité des membres présents que la directrice générale soit autorisée à renouveler pour une période de 4 mois supplémentaire l'acheminement du courrier vers la nouvelle adresse de la Régie. Le coût relié à ce renouvellement est de 187.69 \$ taxes comprises. La directrice générale a payé ce renouvellement avec la carte de crédit de la Régie. Lorsqu'elle recevra le relevé de compte Visa elle sera autorisée à procéder au paiement de cette facture.

14. RETOUR SUR LES RÉPONSES DES MAIRES – PRIX DU TONNAGE AUX ALENTOURS

19.12.116

Les administrateurs discutent ensemble.

15. REMERCIEMENT MICHELLE ÉMOND

19.12.117

Point à reporter en janvier.

Monsieur Denis Miville s'informerait du menu du Club Hiboux pour le souper de Noël de la Régie.

16. RÉCLAMATION AUX ASSURANCES – SUITE DU DOSSIER

19.12.118

Madame Marilyne Lévesque, directrice générale, informe les administrateurs du dossier en cours aux assurances.

19.12.119 **17. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Denis Miville et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 23 novembre, tenue à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, soit accepté tel que présenté.

19.12.120 **18. QUESTIONS DIVERSES**

18.1 RENSEIGNEMENT SUR LE REPRÉSENTANT AUTORISÉ – REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest, au NEQ suivant 8867746750, désire changer effectuer auprès de Revenu Québec le nom de la nouvelle directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE madame Marilyne Lévesque, embauchée depuis septembre 2019, est maintenant autorisé à devenir la nouvelle représentante autorisée et responsable de service;

CONSIDÉRANT QUE madame Marilyne Lévesque remplace officiellement madame Michelle Émond;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SARTO DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

QUE madame Marilyne Lévesque soit autorisée à inscrire la Régie aux fichiers de Revenu Québec;

QUE madame Marilyne Lévesque soit autorisée à gérer l'inscription de la Régie à ClicSÉCUR – Entreprises;

QUE madame Marilyne Lévesque soit autorisée à gérer l'inscription de la Régie à Mon dossier pour les entreprises et généralement à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

QUE madame Marilyne Lévesque soit autorisée à remplir les rôles et les responsabilités du responsable de services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de mon DOSSIER pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

QUE madame Marilyne Lévesque soit autorisée à consulter le dossier de la Régie et à agir au nom et pour le compte de la Régie pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes, et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Régie pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

19.12.121

18.2 GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE – FACTURE N°70003371

Il est proposé par monsieur Denis Miville et résolu à l'unanimité des membres présents que la directrice générale soit autorisée à payer le camion 336 au montant de 372 666.43 \$ dès qu'il sera prêt. Le montant du prêt est disponible dans le compte bancaire de la Régie. La directrice générale, Marilyne Lévesque, est autorisée à se rendre au bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec afin d'immatriculer le nouveau camion de la Régie. Elle est autorisée à signer pour et au nom de la Régie, tous les documents nécessaires à cet effet.

19.12.122

19. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu à la municipalité de Saint-Onésime le 15 janvier 2020 à 19 h 30.

19.12.123

20. FERMETURE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par monsieur Gilles Desrosiers et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 21h58.

Je, Martine Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Martine Hudon,
Présidente

Marilyne Lévesque,
Secrétaire-trésorière